

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2013

L'an deux mil treize, le jeudi 25 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel LEGOURD, Maire.

Etaient présents : Mme Marie-Thérèse LEGOURD, Mme Annick LELIÈVRE, M. Benoît MORCHOINE, M. Jean-François GIRARD, M. Lucien DUCHESNE, M. Claude HENRY, Mme Sophie FOUCHER, M. Arnaud CORBEAU, Madame Christiane COSSE.

Absents excusés: M. Jean-Michel DOUSSELIN, M. Maurice DELANOUE, Mme Catherine ANDRE.

Absent non excusé : M. Jean-Vincent BONIN

Procuration : Mme Catherine ANDRE pour M. Michel LEGOURD.

Secrétaire de séance : Mme Annick LELIEVRE

ORDRE DU JOUR :

1. Vote du Budget Primitif 2013 de la commune

Questions diverses et informations.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Claude BEAUFILS, Vice-Président du Conseil Général chargé du développement économique et du tourisme, intervient afin d'apporter les renseignements nécessaires et un conseil à la prise de décision pour le dossier de réhabilitation du gymnase.

Vu la conjoncture actuelle, les dépenses du Conseil Général vont en augmentant et les dotations à partir de 2014 vont diminuer. Les taux d'emprunts actuels n'ont jamais été aussi bas.

En conscience, c'est la collectivité qui doit mesurer sa décision. Un budget supplémentaire est prévu par le Conseil Général et le projet de réhabilitation du gymnase pourra être pris en compte. La demande de subvention doit être effectuée afin d'obtenir l'arrêté y afférent.

Il est donc nécessaire de prendre une délibération en y notant certaines conditions.

Monsieur Claude BEAUFILS déclenche une autorisation de programme de 320 000 € pour le 25 mai prochain.

Il est abordé le projet de traverse d'agglomération. La voirie sera programmée en 2014 car les travaux de réseaux d'eau et d'assainissement nécessitent un délai de repos avant l'installation de l'enrobé et des trottoirs. Il sera donc nécessaire de faire un courrier de report de subvention pour ce dossier.

Monsieur BEAUFILS propose d'étudier l'endettement de la collectivité afin de procéder à la renégociation d'emprunts dans la mesure du possible ce qui permettrait peut-être de financer de nouveaux investissements en collaboration avec les membres du Conseil Municipal.

Le sujet des commerces est abordé. La cohabitation entre un professionnel, sa qualité de service et une moyenne surface peut exister. Pour la reprise de petits commerces, il y a encore des lignes de subventions accordées par le Conseil Général (FISAC et FACAS) à hauteur d'environ 60% mais également par le Contrat de Pays. Pour obtenir ces subventions, il faut qu'il n'y ait qu'un seul professionnel par type d'activité sur la commune. La collectivité pourrait être propriétaire du fonds de commerce et l'implanter dans un autre endroit. Ces fonds ne seront pas remis en cause à l'avenir.

Après avoir remercié Monsieur Claude BEAUFILS de son intervention, Monsieur le Maire propose de commencer la séance.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter de délibérer sur trois points qui ne figurent pas à l'ordre du jour :

1^{er} point : Trois actes notariés à régulariser concernant l'Association des Monts (une donation, un commodat et un bail de droit commun)

2^{ème} point : Offre du Cabinet Ap'Solu concernant le renouvellement et le renforcement du réseau d'eau potable rue Henri de Geoffre et rue des Colonels Marais.

3^{ème} point : Des nuisances sont dues à la prolifération des corbeaux. Les lieutenants de Louveterie sont habilités pour détruire les nids de ces nuisibles après accord du conseil municipal et arrêté municipal.

Le conseil municipal accepte.

1. DONATION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE NEUNG SUR BEUVRON PAR L'ASSOCIATION DES MONTS DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 18 ET 20 RUE DES ANGES :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une donation est à recevoir par Maître BANCAUD, Notaire à Neung sur Beuvron, au profit de la Commune de Neung sur Beuvron, par l'Association des Monts, de l'ensemble immobilier sis 18 et 20 rue des Anges, cadastré section A numéros 736- 769 et 770, aux conditions suivantes :

- Maintenir la partie cadastrée A n° 770 louée à la « Société musicale de Neung sur Beuvron » pour une durée de 80 ans expirant le 31 juillet 2051, aux termes de l'acte reçu par Maître BELLESORT le 26 juillet 1971,

En contre- partie les associations bénéficiaires assumeront toutes les charges attachées à cette jouissance.

Les frais d'acte de donation sont à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité et donne tous pouvoirs au Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

2. COMMODAT CONSENTI A L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un commodat est à recevoir par Maître BANCAUD, Notaire à Neung sur Beuvron, au profit de la Commune de Neung sur Beuvron, par l'Association des Monts, à la condition suivante :

- Consentir à l'Association Diocésaine de Blois un commodat de 50 ans, renouvelable tacitement par période de 10 ans sur les salles dénommées « Salle Saint Michel » et

« Salle des Marguerites » afin de permettre au secteur paroissial d'en conserver la jouissance pour lui et les associations rattachées à son secteur.

En contre-partie l'Association bénéficiaire assumera toutes les charges attachées à cette jouissance.

Les frais de l'acte sont à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité et donne tous pouvoirs au Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

3. BAIL DE DROIT COMMUN AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE BLOIS :

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un bail de droit commun est à recevoir par Maître BANCAUD, Notaire à Neung sur Beuvron, au profit de l'Association Diocésaine de Blois, d'une durée de 50 ans, renouvelable tacitement par période de 10 ans, moyennant un loyer annuel de 500 €, sur les biens et droits immobiliers ci-après désignés dépendant de l'ensemble immobilier sis à Neung sur Beuvron (41210) 14-16 rue des Anges, cadastré A numéros 101 et 707, constituant l'ancien presbytère, savoir :

- 1- Un local au rez-de-chaussée sur rue comprenant une entrée, à droite de l'entrée, une salle de réunion, une cuisine, des sanitaires et wc,
A gauche de l'entrée, une pièce à usage de secrétariat.
- 2- Et un emplacement de stationnement réservé dans la cour.
A titre de condition particulière de ce bail, la Commune prend l'engagement de mettre à la disposition de l'Association Diocésaine, dans le même ensemble immobilier, un studio au profit de tout prêtre ou religieux qui serait délégué sur le secteur paroissial par le Diocèse de Blois.

Les frais de l'acte sont à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité et donne tous pouvoirs au Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

4. OFFRE DU CABINET AP'SOLU CONCERNANT LE RENOUELEMENT ET LE RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE RUE HENRI DE GEOFFRE ET RUE DES COLONELS MARAIS :

Suite à l'entretien avec le Maire concernant l'aménagement de la RD 923, le Cabinet AP'SOLU a transmis une offre pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre concernant l'opération de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable rue Henri de Geoffre et rue des Colonels Marais. Des compléments restent à apporter. Ces travaux seront effectués en deux tranches, une tranche ferme pour la rue Henri de Geoffre et une tranche conditionnelle pour la rue des Colonels Marais.

La proposition s'élève à la somme de 12 750 € H.T. soit 15 249 € T.T.C.

Il a été convenu qu'il était préférable de conserver le même interlocuteur pour l'exécution des travaux relatifs à ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

5. NUISANCES DUES A LA PROLIFERATION DES CORBEAUX :

Des nuisances sont dues à la prolifération des corbeaux. Les lieutenants de louveterie sont habilités pour détruire les nids de ces nuisibles après accord du conseil municipal et arrêté municipal.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un arrêté sera pris en ce sens.

6. PROJET DE REHABILITATION DU GYMNASE :

Après avoir eu les explications de Monsieur Claude BEAUFILS, Vice-Président du Conseil Général, le Maire demande au conseil municipal de se positionner sur le projet de réhabilitation du gymnase.

Il faudra demander au maître d'œuvre Monsieur BOITTE un chiffrage d'estimation des travaux à réaliser afin de demander la subvention auprès du Conseil Général précisant que ce projet sera mené à bien uniquement après arrêté d'accord de subvention à 80%.

Dans cette condition, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 DE LA COMMUNE :

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après avoir pris connaissance des modifications apportées en section d'investissement, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2013 du budget de la commune à l'unanimité, comme suit :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 1 404 044.59 €
- Recettes de fonctionnement : 1 404 044.59 €

Section d'investissement :

- Dépenses d'investissement : 757 161.21 €
- Recettes d'investissement : 757 161.21 €

Questions diverses et informations

1°) Le projet de chaufferie bois est abordé suite à la visite de Monsieur Krupa de la Société E.T.E.45 auprès de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-François GIRARD et Monsieur Julien FILIPPINI de la Communauté de Communes. Il faut prévoir dans le projet initial une chaudière de secours au fuel afin que l'Adème accorde la subvention. Une nouvelle estimation est en attente avant de demander la subvention pour les travaux auprès de cet organisme.

2°) Un membre du conseil municipal demande à Monsieur le Maire d'intervenir auprès des particuliers qui n'entretiennent pas leur terrain afin de ne pas nuire au voisinage.

Monsieur le Maire décide de prendre un arrêté municipal en ce sens.

3°) La route de Beaumont est agréable. Il reste 5 cm de calcaire et d'enrobé à étaler. Le chêne, dangereux, a été coupé.

4°) Les bouches d'égout rue du Plessis et devant le Relais de Services Publics seront remises en état par la Société Véolia qui avoue ne pas avoir beaucoup de temps en ce moment mais promet

de faire le nécessaire le plus rapidement possible. La borne incendie du carrefour rue Henri de Geoffre, rue de Villebourgeon sera raccordée.

5°) Les travaux de la salle des fêtes sont terminés. Le garde-corps a été posé cette semaine. L'aménagement extérieur sera effectué par les employés communaux.

6°) Rappel de la capacité d'autofinancement supplémentaire pour la collecte et le traitement des eaux usées (12 656.82 €) ainsi que pour la production et la distribution de l'eau potable (23 846.40 €).

7°) Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a commandé et reçu le matériel pour l'électricité et la mise en eau de la fontaine Place Charles Quenet. Concernant les travaux d'électricité, il sera fait appel à un professionnel. Une grille, associée à des dalles GIRPAV sera installée pour refermer la sortie de la cascade au sol.

8°) Il est signalé qu'un pavé manque sur le parking de la Place Charles Quenet et doit être remplacé rapidement.

9°) Les panneaux de la zone 30 rue du stade ne sont toujours pas installés alors que l'arrêté est pris et donné à la gendarmerie.

10°) Lors du conseil d'administration du Collège Louis Pergaud, il s'est avéré qu'il existait une grande disparité au niveau du versement des subventions versées par les communes.

11°) Concernant les travaux de raccordement sur la route de Vernou, aucun estimatif de travaux n'est parvenu en mairie, mais un descriptif quantitatif à transmettre aux entreprises en vue de l'établissement d'un devis.

La séance est levée à 21H45.